



AVIS PUBLIC

AUX CONTRIBUABLES DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ

AVIS PUBLIC est donné que le conseil municipal doit, lors de la séance du conseil qui se tiendra à 19 h le 13 janvier 2026 à la salle du conseil Marlène-Langlois sise au 17 route 122 à Sainte-Clotilde-de-Horton, statuer sur une demande de dérogation mineure visant un bâtiment annexe sur le lot 5 480 933 situé au 9, route 122 et ainsi donner suite à une recommandation du comité consultatif d'urbanisme.

Cette demande a pour effet :

De permettre la construction d'un garage dont les dimensions demandées représenteraient une superficie habitable de 120 % au lieu de 80% sur un immeuble de la propriété.

Au cours de cette séance, les membres du Conseil municipal entendront les personnes et organismes qui désirent s'exprimer sur le sujet.

Donné et affiché à Sainte-Clotilde-de-Horton, ce 18^e jour du mois de décembre 2025.

Michael Bernier
Directeur général et greffier-trésorier

Certificat de publication

Je soussigné, Michael Bernier certifie sous serment d'office avoir publié le présent avis en affichant une copie à chacun des deux endroits désignés par le Conseil, le 18^e jour du mois de décembre 2025 :

- Au bureau municipal situé au 17, route 122
- Sur le site web de la municipalité : www.steclotildehorton.ca

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat ce 18^e jour du mois de décembre 2025



Michael Bernier
Directeur général et greffier-trésorier